



Règlement de la course



Article 1 : Organisation

La troisième édition de « L'Agglocityrun74 » aura lieu le **dimanche 26 mars 2017**, au départ de la ville d'**Argonay** pour une arrivée sur la commune d'**Annecy-le-Vieux**. La course traversera respectivement les communes d'**Argonay, Pringy, Metz-Tessy, Meythet, Cran-Gevrier, Annecy et Annecy-le-Vieux**.

L'Agglocityrun74 est organisée par l'association "Vaness-Events" sous la tutelle de la commission départementale de Haute-Savoie des courses Hors stades 2016 (FFA).

Article 2 : Les courses

« L'Agglocityrun74 » est une **course pédestre de 11,9 km**, avec un dénivelé négatif de ± 90 m (86+/-175) traversant **7 communes** de l'agglomération Annecienne. Les **3 premiers kilomètres** sont majoritairement descendants pour redevenir plat par la suite durant le reste du parcours. Le parcours alterne des parties de routes, de chemins en gravier et de sentiers. Attention ! Le lieu d'arrivée est différent du lieu de départ. Des navettes seront à mises à disposition des concurrents à l'arrivée de la course pour regagner le départ à l'issue de la course.

Départ de la course : Agglocityrun : **10h (Mairie d'Argonay)**

« La Super-Aggllo » est une version longue de l'agglocityrun. Le parcours d'une distance de 16 km traversera les communes d'Argonay, Pringy, Metz-Tessy, Meythet, Cran-Gevrier, Seynod, Annecy et Annecy-le-Vieux.

Départ de la course : « La Super-Aggllo » : **9h30 (Mairie d'Argonay)**

"La Nordic Agglo" est une marche nordique de 12,2 km empruntant le même parcours que l'agglocityrun. Les participants se doivent de se munir obligatoirement de bâtons de marche. Ne s'agissant pas d'une compétition, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation. Toutefois, pour informations un classement général sera établie et donnera lieux à une distribution de récompense à la discrétion de l'organisateur.

Départ de la course : "La Nordic Agglo": **10h (Mairie d'Argonay)**

« La Super Nordic'Agglo » : Marche nordique de 16 km empruntant le même parcours que la Super-Aggllo. Les participants se doivent de se munir obligatoirement de bâtons de marche. Ne s'agissant pas d'une compétition, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation. Toutefois, pour informations un classement général sera établie et donnera lieux à une distribution de récompense à la discrétion de l'organisateur.

Départ de la course : "La Super Nordic Agglo": **9h30 (Mairie d'Argonay)**

Article 3 : Les challenges

3 challenges sont organisés : **Père/fils, mère/fille** et **3 générations mixtes (Grand-père (mère), père (mère), fils (fille))**. Le classement est obtenu par l'addition des temps des **2 ou 3** membres de la même famille. Chaque membre de l'équipe est également classé individuellement. Le départ du challenge est identique à celui de la course individuelle.

Les challenges seront exclusivement réservés à la course « Agglocityrun »

Article 4 : Secours, Sécurité, Ravitaillement

- Les secours sont assurés par un organisme de secouriste agréé.

- Ravitaillements : au **7,5^{ème} km, 11^{ème} km** (Super-Aggllo) et à l'**arrivée**. Le parcours est balisé, fléché et les intersections des routes sont contrôlées par des signaleurs. Les concurrents doivent respecter le code de la route (principalement les passages piétons) ou suivre les consignes des commissaires de course placés sur le parcours.

Article 5 : Certificat Médical / Autorisation Parentale

« L'Agglocityrun74 » est ouvert aux athlètes licenciés de la FFA et non licenciés à partir de la catégorie cadet (né(e) en 2001 et avant), hommes et femmes.

Autres licences acceptées :

- Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Licence délivrée par la FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation ; FSGT : fédération sportive et gymnique du travail ; FPM : Fédération Française de Pentathlon Moderne ; FFTri : Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.

Les non-licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa copie.

L'organisateur se réserve le droit de remettre en cause l'authenticité des documents présentés.

Article 6 : Inscriptions et chronométrage

Inscriptions en ligne sur le site du chronométreur officiel de la course (www.L-chrono.com) ou sur le site internet de la course : www.agglocityrun74.fr (lien vers le site du chronométreur).

Attention ! Clôture des inscriptions en ligne le 22 mars 2017 inclus. Après cette date, les inscriptions seront à réaliser obligatoirement au magasin **42 km195** 5 Rue Président Favre, 74000 Annecy **jusqu'au samedi 25 mars 2017 inclus.**

Inscriptions au magasin 42km195 à partir du 2 janvier 2017

Nombre de participants limités à **1500 coureurs** pour l'agglocityrun et **300 coureurs** pour la Super-Agglô. Aucune limite pour les marches nordiques.

Inscriptions « Comité d'entreprise »

Les inscriptions « comité d'entreprise » ne peuvent se faire que par l'intermédiaire de votre entreprise sous forme d'un bulletin papier. Aucune inscription « comité d'entreprise » ne sera pris en compte sur la plateforme en ligne www.L-chrono.com.

Un minimum de 5 personnes est nécessaire pour composer une équipe et prétendre à un classement « comité d'entreprise ».

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : une garantie de responsabilité civile est souscrite par l'organisateur auprès d'un assureur agréé.

Cette garantie est étendue aux organisateurs, aux bénévoles et aux participants. Accidents individuels : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 : Droit à l'image

De part son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation de photos dans le cadre de la promotion de l'événement.

Articles 9 : Annulation d'une inscription

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation du comité d'organisation, et justifié par un courrier recommandé adressé auprès du Comité d'Organisation.

Articles 10 : Annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 4 heures maximum, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Articles 11 : Retraits des dossards

Le retrait des dossards pourra s'effectuer le **vendredi 24 et Samedi 25 Mars** de 15H À 19H et le **dimanche 26 Mars** de 7h30 à 9h15 à la maison des associations route du Barioz à Argonay. (Départ de la course)

Articles 12 : Tarifs

AGGLOCITYRUN	INDIVIDUEL	Challenge - Mère/Fille - Père/fils	Challenges 3 Générations
01/01 au 28/02	16 €	25 €	35 €
01/03 au 25/03	18 €		

« Super-Agglô »	INDIVIDUEL
01/01 au 28/02	17 €
01/03 au 25/03	19 €

« Nordic'Agglô »	INDIVIDUEL
01/01 au 25/03	10 €

« Super Nordic'Agglô »	INDIVIDUEL
01/01 au 25/03	11 €

A partir du 22 mars 2017 les inscriptions se feront exclusivement au magasin 42KM195 à Annecy 5 Rue Président Favre, 74000.

Articles 13 : Classements et récompenses

- 3 classements seront établis à l'issue de la course. Un classement de type individuel (homme / femme) sur la base du classement général, un classement par catégories et un classement par challenges. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

- Pour les challenges « familles », le classement sera obtenu par addition des temps des 2 ou 3 membres de la même famille. Chaque membre de l'équipe sera également classé individuellement.

Un cadeau sera offert à l'ensemble des participants des différentes courses lors de la remise des dossards.

Articles 14 : Contrôle et modification

Le directeur de la course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous cas non prévus seront tranchés par la Direction de course

Renseignements :

- Mail : Agglocityrun74@gmail.com
- Site internet : www.agglocityrun74.f